

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2023-111

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mai à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 26 mai 2023, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,
Eric GRAVIER, Agnès ARGENTIER, Françoise MOREAU, adjoints,
Pierre BALME, maire délégué de Venosc.
Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans.
Laurent GIRAUD, Anne MILLET, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Hervé LESCURE, conseillers municipaux.

Etait absente : Marion ROLLAND.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Jean-Luc BISI donne pouvoir à Agnès ARGENTIER
Stéphane VAISSIERES donne pouvoir à Christophe AUBERT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Marie-Hélène COING et Hervé LESCURE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES – 7.1 – décisions budgétaire

OBJET : achat de mobilier d'occasion pour logement communal

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-29 :

VU la proposition de Mme Brigitte Gasc de vendre du mobilier d'occasion dont la liste est annexée.

Anne Millet rappelle à l'assemblée que pour loger le personnel communal saisonnier et non permanent, l'équipe municipale a privilégié les logements meublés mais compte tenu de l'inflation, elle souhaite s'orienter vers l'achat de mobilier d'occasion dès qu'une offre se présente. Dans ce cadre, le service logement a reçu une proposition pour un montant de 800 €. Ce mobilier permettra de compléter ou remplacer l'existant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'acquisition de mobilier d'occasion vendu par Mme Brigitte Gasc pour la somme de 800 €,
- **DONNE** tout pouvoir au maire ou à son délégué à l'effet de signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT